



Formation Experts de Justice du 29 octobre 2021

Les techniques d'évaluation des préjudices immatériels, préjudice humain, préjudice moral.

CORRIGE QCM d'évaluation avant formation

- 1. Le dommage est**
 - a. La conséquence d'un préjudice
 - b. La cause indirecte d'un préjudice
 - c. **La cause directe et certaine d'un préjudice**

- 2. Les dommages aux biens peuvent être :**
 - a. Corporels ou moraux
 - b. **Matériels ou économiques**
 - c. Matériels ou corporels

- 3. Les dommages à la personne peuvent être :**
 - a. **Corporels ou moraux**
 - b. Matériels ou économiques
 - c. Matériels ou corporels

- 4. Parmi ces 3 affirmations laquelle est vraie ?**
 - a. **Tous les dommages sont pris en compte par le droit**
 - b. Un dommage doit être actuel, corporel et personnel pour être réparable
 - c. Il existe des préjudices qui ne sont pas indemnisable

- 5. Parmi ces trois affirmations laquelle est fausse ?**
 - a. Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance
 - b. Nul ne peut engager une action à la place de quelqu'un d'autre
 - c. **Nul ne peut demander la réparation d'un dommage corporel**